

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
 SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014**

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRISSE, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMINETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHMAN représenté par M. LAATRISSE, Mme ZIZANI représentée par Mme TAWAB, Mme LADJI représentée par M. TROADEC, Mme MABANZA représentée par Mme OGBI, Mme PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ : M. MELE

ABSENTS : M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, Mme ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0010 : Compte de gestion 2013 - Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L.612-1 à L.612-20, l'article L2311-1 et l'article L2335-2,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif 2013 - Budget Locaux Commerciaux présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 janvier 2014,

Délibère, et,

Arrête le compte de gestion 2013 dont les résultats s'établissent comme suit :

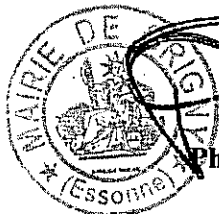
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	147,29 €	1 343 680,57 €	1 343 827,86 €
DEPENSES	0,00 €	1 223 950,23 €	1 223 950,23 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	147,29 €	119 730,34 €	119 877,63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	2 319,84 €	925 346,92 €	927 666,76 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	2 467,13 €	1 045 077,26 €	1 047 544,39

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2013 – Budget Locaux Commerciaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 22

Abstentions : 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le

05 FEV. 2014